



B & Capital - Rapport Article 29

Rapport 2023 relatif à l'exercice 2022

En tant que société de gestion ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours, B & Capital est soumise aux informations mentionnées au 1° du III de l'article 1 du décret d'application.

STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

RB Capital, dont la marque commerciale est B & Capital, est pionnier dans la mise en œuvre de stratégies innovantes de croissance et transformation auprès des PME françaises, grâce au partenariat conclu avec Roland Berger.

Il ne saurait y avoir de croissance pérenne sans préservation de l'environnement, de développement harmonieux sans association de l'ensemble des collaborateurs, de transformation réussie sans bonne gouvernance. B & Capital a par conséquent inscrit les problématiques ESG au centre de ses activités d'investisseur en capital.

L'approche ESG de B & Capital se fonde sur ses valeurs :

- **Indépendance** : la gouvernance de la société de gestion est construite pour assurer la parfaite indépendance de décisions, leur traçabilité et éviter, d'une façon générale, les conflits d'intérêts ;
- **Loyauté** : l'équipe agit, en toute circonstance dans une démarche loyale et transparente, tant envers ses participations que ses investisseurs et, plus globalement, toutes ses contreparties ;
- **Responsabilité** : B & Capital se veut un investisseur responsable, conscient que ses décisions ont un impact fort sur ses participations, leur management, leurs salariés, leur écosystème.

B & Capital voit l'intégration des critères ESG comme un levier de création de valeur, en parfaite cohérence avec sa stratégie d'investissement fondée sur la croissance et la transformation des PME.

L'approche de B & Capital s'appuie sur une évaluation méthodique et rigoureuse, à chaque étape du processus d'investissement, depuis les due diligences initiales jusqu'à la cession. Cette méthodologie prend notamment en compte les risques de durabilité (c'est-à-dire les risques d'incidence négative sur la valeur d'un investissement) et les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité (c'est à dire les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité).

La politique de B & Capital relative à la prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement et des principales incidences négatives s'applique aux fonds existants (RB Capital France 1 et RB Capital France 2) et à tous les véhicules d'investissement dont B & Capital assurera la gestion dans le futur.

Gouvernance ESG

- Approche générale

L'ensemble des membres de l'Equipe d'Investissement est sensibilisé aux problématiques ESG et veille à ce que le processus d'investissement intègre ces dimensions. La Direction Générale est en charge de l'application de la politique ESG de la Société de Gestion et s'engage à ce qu'elle soit appliquée. Elle s'assure du suivi des exigences ESG au niveau des participations et de la restitution des résultats réalisés en matière d'ESG, tant au niveau de la Société de Gestion que des participations, aux souscripteurs par le biais des reporting.

- Comité ESG

La société de gestion réunit également ses collaborateurs dans un Comité ESG annuel animé par un cabinet externe. L'objet de ce Comité ESG est de présenter les résultats de la campagne de reporting ESG et sensibiliser et former l'équipe sur les évolutions réglementaires et les tendances du marché financier en matière de ESG.

- Politique de rémunération

La rémunération de tous les membres de l'Equipe de Gestion comporte une partie fixe et éventuellement une partie variable. Des critères divers conditionnent l'octroi d'une rémunération variable à tous les salariés et son montant. Parmi les déterminants, il y a notamment la prise en compte de critères ESG.

Engagements au niveau de la société de gestion

En cohérence avec sa politique à l'égard de ses participations, la société évalue sa performance ESG et s'engage à mettre en place plusieurs bonnes pratiques :

- Environnement
 - Sensibilisation des salariés aux économies d'énergie ;
 - Préférence pour les solutions avec un impact carbone plus faible ;
 - Suivi des émissions carbone et calcul de l'empreinte carbone ;
 - Engagement dans des politiques de recyclages.
- Social
 - Mise en place d'un dispositif de protection sociale et de partage de la valeur au-delà du légal ;
 - Politique de parité Homme/Femme à responsabilités égales ;
 - Formation continue de l'ensemble des salariés.

- Gouvernance
 - Réalisation d'un comité ESG annuel ;
 - Signature de différentes initiatives ESG (PRI, Charte France Invest, iCI) ;
 - Engagements formels en matière d'éthique des affaires.

L'engagement de la société se traduit dans les échanges avec chacune de ses parties prenantes : investisseurs, participations, employés, pairs et écosystème, associations.

A ce titre, B & Capital possède une Charte d'achats responsables publiée sur son site Internet et partagée avec ses principaux fournisseurs.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement

B & Capital s'attache à prendre en considération, par-delà les simples objectifs de rentabilité financière, la politique ESG des entreprises dont elle devient actionnaire ou qu'elle finance. Des critères extra-financiers, pour chacune des dimensions E, S et G, comprenant des critères généraux, complétés par des critères spécifiques et pertinents en fonction de l'activité de chaque société, sont intégrés dans les processus d'investissement. La prise en compte de ces critères vise à identifier et piloter au cours de toutes les phases d'investissement les **risques de durabilité** ainsi que les **principales incidences négatives** des participations.

- Sourcing

Au stade du sourcing, l'**analyse des dimensions ESG** est réalisée par l'Equipe d'Investissement. Elle mène une revue préliminaire et identification des risques de durabilité, ainsi qu'une analyse des opportunités de création de valeur non financière (impacts économiques directs et indirects). Un socle de **critères généraux** est complété par des **critères spécifiques** et pertinents en fonction de l'activité de chaque opportunité d'investissement. Une première prise en compte des facteurs de durabilité est réalisée grâce à des indicateurs choisis pour évaluer les principales incidences négatives que l'activité pourrait engendrer. L'identification d'éventuels risques liés à ces dernières peut amener à l'abandon d'un investissement.

B & Capital applique le principe de l'**exclusion sectorielle** dans son sourcing. La société s'interdit de prendre des participations au capital de sociétés impliquées dans des activités aux externalités négatives pour la société : tabac ; armement ; jeux d'argent ; pornographie ; activité tirant directement le moindre revenu du charbon thermique et métallurgique ; activité tirant indirectement plus de 30% de ses revenus de l'extraction ou de l'utilisation de charbon.

De même, l'équipe exclut d'investir dans des entreprises qui contreviennent aux **normes ou conventions internationales** : violation des droits humains, travail des enfants, clonage humain, corruption, non-respect des normes environnementales, etc.

- Sélection

Les risques ESG sont évalués avant la prise de décision d'investissement dans le cadre d'une due diligence ESG dans une approche de matérialité. La phase de **due diligence** prend la forme d'un **questionnaire** et d'un **dialogue avec le management** de la société qui permettent de faire ressortir les risques de durabilité, les éventuelles principales incidences négatives et les opportunités ESG de la société. Dans cette phase de due diligence, la maturité ESG de la société est évaluée notamment face aux enjeux ESG les plus matériels pour le secteur selon le référentiel SASB (<https://www.sasb.org/standards/materiality-map/>) et selon leurs localisations géographiques.

En raison des principaux secteurs présents dans les fonds de B & Capital (à ce jour : services aux entreprises, santé, distribution, technologie, industries spécialisées, environnement), le portefeuille prête une attention particulière aux enjeux ESG suivants :

- La **conformité** réglementaire et l'**éthique** des affaires ;
- La conformité au **RGDP** et la **cybersécurité** ;
- L'**emploi** (attractivité et rétention des talents) ;
- Les **conditions de travail** (santé/sécurité, bien-être au travail) ;
- L'**empreinte carbone** des activités (consommation des serveurs, chaînes d'approvisionnement, etc.).

Enfin, l'impact de l'activité sur le **climat** et la **biodiversité** fait l'objet d'une analyse systématique dans le cadre des due diligence ESG.

- Décision d'investissement

Les conclusions des due diligence ESG d'acquisition et l'analyse des risques de durabilité et des principales incidences négatives sont incluses dans le **Mémoire d'investissement**.

Ces analyses permettent de porter une appréciation précise sur la situation de chaque projet d'investissement vis-à-vis des dimensions ESG. Cette appréciation fait partie des critères d'évaluation de la proposition et des éléments objectifs de la prise de décision d'investissement par B & Capital.

- Détention

L'Equipe d'Investissement a une approche active en matière d'ESG dans les participations. Le suivi des participations amène l'équipe à **promouvoir**, de manière permanente, l'**intégration des thématiques ESG** dans leur activité et leurs réflexions stratégiques. Dans le cadre du **dialogue** construit avec les managers, des dispositions particulières sont proposées par B & Capital, lorsque cela s'avère utile, pour améliorer la prise en compte des éventuels risques de durabilité et principales incidences négatives.

Tout au long de la période de détention, les progrès réalisés par chaque participation en matière d'ESG sont évalués régulièrement, sur la base d'indicateurs clés. Un **reporting** est effectué sur ces indicateurs au Comité d'Investissement, au Comité Consultatif et aux Investisseurs.

Les **indicateurs des principales incidences négatives (PAI)** sur les facteurs de durabilité sont inclus dans le reporting, et ainsi collectés annuellement et consolidés au niveau du portefeuille. Une prise en compte de ces indicateurs est réalisée dans l'**analyse de la maturité ESG** des participations.

Dans l'éventualité où des risques liés aux principales incidences négatives (PAI) de la société sont identifiés au cours de la période de détention, un plan d'actions correctif dédié est mis en place avec la participation.

- Sortie

L'Equipe d'Investissement et ses conseils présentent les réalisations en matière d'ESG aux acquéreurs potentiels. Cette présentation inclut le détail de la situation de la participation en matière d'ESG, le niveau atteint par les indicateurs pertinents et la progression durant la détention de la participation.

Enjeux climatiques

Conscient que les enjeux environnementaux, et notamment climatiques, sont de plus en plus prégnants et qu'il est nécessaire pour les investisseurs financiers d'en tenir compte, B & Capital réalise une évaluation des risques climatiques de ses portefeuilles. Cette mesure se conforme aux nouvelles exigences réglementaires françaises et comporte notamment :

- une évaluation de l'exposition aux risques climatiques ;
- une empreinte carbone ;

- un recensement des actions contribuant à la transition énergétique et écologique.

Les résultats de cette évaluation sont partagés avec les investisseurs pour lesquels B & Capital gère des portefeuilles.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

B & Capital a formalisé et partagé sa stratégie ESG auprès de l'ensemble des parties prenantes externes et internes à ses activités par la publication de sa Charte sur son site internet : <https://b-and-capital.com/wp-content/uploads/2022/09/charte-esg-rb-capital-version-29-06-2022.pdf>

B & Capital rédige annuellement un rapport spécifiquement dédié aux aspects ESG, diffusé auprès des souscripteurs des véhicules sous gestion. Une version synthétique est disponible sur le site internet de la Société de Gestion (ci-joint lien vers le rapport ESG 2022 : <https://b-and-capital.com/wp-content/uploads/2023/05/rb-capital-france-1-rapport-esg-2022-public-optimize.pdf>).

Ce rapport ESG présente :

- La politique ESG de la Société de Gestion ;
- La méthodologie appliquée et les critères ESG de B & Capital dans la sélection et le suivi de ses participations ;
- Le degré de maturité ESG par rapport aux principaux enjeux déterminés lors de la prise de participation et son évolution dans la durée ;
- La mesure des principaux indicateurs extra financiers pertinents selon les situations (taille des sociétés, secteurs d'activités, business model) durant l'exercice écoulé ;
- leur évolution dans la durée permettant de mesurer l'impact des actions mises en place pour gagner en maturité ;
- les initiatives et bonnes pratiques déjà en place ;
- les axes d'amélioration pour les prochaines années.

Ces données sont présentées et analysées tant pour la société de gestion que pour les sociétés constituant les portefeuilles des fonds sous gestion. Dans ce cas, la vision est consolidée au niveau des portefeuilles de participations et détaillée pour chaque participation.

Ce rapport est réalisé annuellement, sur la base des informations collectées auprès de la Société de Gestion et des participations, à l'issue d'une campagne menée auprès de managers et responsables ESG.

Les fonds sous gestion étant classifiés Article 8 selon la Directive SFDR, le rapport ESG annuel comprend une présentation des PAI ainsi que la détermination de l'alignement des actifs sous gestion à la Taxonomie européenne et, le cas échéant, leur pourcentage d'alignement.

Lors des réunions annuelles des souscripteurs, l'Equipe de Gestion fait une synthèse des principales évolutions ou informations marquantes en ce qui concerne les dimensions ESG durant l'exercice écoulé, pour la Société de Gestion et les sociétés en portefeuille.

Enfin, l'équipe de gestion peut inclure, dans les rapports de gestion trimestriels des véhicules d'investissement, des informations spécifiques concernant les dimensions ESG à chaque fois que cela lui paraît pertinent (événement particulier, etc.).

Enjeux d'égalité femmes-hommes

La loi Rixain, adoptée le 24 décembre 2021, a introduit un nouvel article dans le Code monétaire et financier, à l'article L. 533-22-2-4, dans la sous-section 2 de la section 5 du chapitre III du titre III du livre V "Les prestataires de services". D'application immédiate, il stipule que « Les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les résultats obtenus sont présentés dans le document mentionné au II de l'article L. 533-22-1. Cet objectif est actualisé chaque année. ».

B & Capital est signataire depuis février 2020 de la Charte pour la Parité de France Invest, qui fixe les objectifs suivants :

- Atteindre 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.
- Atteindre 25 % de femmes en charge des décisions d'investissement d'ici 2030 et 30 % d'ici 2035.

Ce sont ces objectifs de représentation qui ont été définis par B & Capital pour l'année 2022.

Au 31/12/2022, l'équipe d'investissement est composée de 38% de femmes et le comité d'investissement est constitué de 0% de femmes.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

B & Capital est adhérente aux chartes et initiatives ESG suivantes :

- Principes pour l'Investissement Responsable ([PRI](#)) élaborés par l'Organisation des Nations Unies depuis novembre 2016 ;
- Charte ESG de [France Invest](#) (ex-AFIC) depuis janvier 2017 ;
- Charte pour la Parité de France Invest depuis février 2020 ;
- Initiative Climat Internationale ([iCi](#)) depuis 2021.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Au 31 décembre 2022, B & Capital gérait les véhicules suivants :

- Le FPCI RB Capital France 1 ; classifié Article 8 selon la Directive SFDR ;
- La SLP RB Capital France 2, classifiée Article 8 selon la Directive SFDR.

100% des encours sous gestion de B & Capital (en excluant les positions ancillaires) suivent la politique ESG de la Société de Gestion et prennent en compte ses critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.